



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018
DÉLIBÉRATION N° 2018-28

FINANCES

**5 - Affectation des résultats de l'année 2017 - budget principal relatif aux compétences assainissement
eaux pluviales et GÉMAPI**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 22 mars 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : David DUPUTEL - Délégué Titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

Présents : 42

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Gilles MENAT (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE), Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Bernard DE WAELE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de PISCOP), Marc LEBRETON (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Luc VILLERMIN (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Sympson NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Alain SORTAIS et Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES) a donné pouvoir à Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES),

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ),

Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 1

Louis LE PIERRE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de ÉZANVILLE)

Accusé de réception en préfecture
295-20049310-20180328-2018-28-BF
Date de télétransmission : 06/04/2018
Date de réception préfecture : 06/04/2018

FINANCES

5 - Affectation des résultats de l'année 2017 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M.14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2017 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI 2017

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	10 895 378,54 €	8 444 828,55 €	19 340 207,09 €
Dépenses	5 298 501,61 €	2 978 163,61 €	8 276 665,22 €
Résultat de l'exercice	5 596 876,93 €	5 466 664,94 €	11 063 541,87 €
Résultat antérieur	3 097 666,59 €	797 179,02 €	3 894 845,61 €
Résultat total	8 694 543,52 €	6 263 843,96 €	14 958 387,48 €

Restes à réaliser	
Recettes	344 426,16 €
Dépenses	3 609 379,34 €
Solde	-3 264 953,18 €

Besoin de financement
0,00 €

À reporter en fonctionnement	8 694 543,52 €
------------------------------	----------------

Solde de l'excédent

Il n'y a pas de besoin de financement. Par conséquent, la somme de 8 694 543,52 € sera reportée en fonctionnement au 002.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1^{er} janvier 2018,

Considérant que le compte administratif du budget principal eaux pluviales – GÉMAPI de l'exercice 2017 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 8 694 543,52€,

Considérant que le compte administratif du budget principal eaux pluviales – GÉMAPI de l'exercice 2017 laisse apparaître en section d'investissement un excédent cumulé de 6 263 843,96€,

Considérant le résultat déficitaire des restes à réaliser de 3 264 953,18€,

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement,

FINANCES

5 - Affectation des résultats de l'année 2017 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Reporte** en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 6 263 843,96 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Reporte** en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 8 694 543,52 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- 3- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de cette affectation de résultats.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 mars 2018

Guy MESSIAUGE

Président du SIAH, Maire honoraire de LOUVRES.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 06/04/18
Affichée le : 20/04/18
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.